

Paris, le 13 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Covid-19 : une coordination État-Départements sur la mise en œuvre de la continuité pédagogique dans tous les territoires

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, s'est entretenu avec Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des Départements de France, pour la mise en œuvre de la continuité pédagogique dans tous les territoires

Le président de la République a annoncé la fermeture à partir du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre de toutes les écoles, collèges et lycées.

Ce vendredi 13 mars, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'est entretenu avec Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des Départements de France.

Les locaux des collèges demeureront ouverts aux personnels de l'éducation nationale et de la collectivité. Ainsi, les professeurs pourront-ils bénéficier des équipements informatiques de l'établissement pour organiser des classes virtuelles grâce à la plateforme du CNED « Ma classe à la maison ». Par ailleurs, l'ouverture des établissements permettra aux conseils de classe de se réunir.

Pour les élèves qui ne bénéficient pas d'une connexion internet ou d'un équipement informatique adapté, les collèges seront des points d'information et de transmission des documents pédagogiques nécessaires en format papier à la poursuite des apprentissages.

Une attention toute particulière sera portée aux enfants relevant de la protection de l'enfance. Par ailleurs, pour l'ensemble des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et les départements travailleront main dans la main pour assurer un système d'accueil exceptionnel.

Dans ce contexte de crise sanitaire, le ministère et les départements s'engagent à ce que les collèges continuent d'assurer le lien avec les familles.

Contacts presse :

Assemblée des Départements de France - sophie.lemouel@departements.fr - 01 45 49 60 31 / 06 89 82 77 22

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - spresse@education.gouv.fr - 01 55 55 30 10